

GUIDE D'UTILISATION DU PORTFOLIO
SUITE A

L'ARRETE DU 26 SEPTEMBRE 2014 RELATIF AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER

Ce texte modifie les articles 55, 56, 57 et 61 de l'arrêté du 31 juillet 2009 « afin de fonder l'évaluation et la validation du stage sur la progression de l'étudiant dans son parcours de professionnalisation et l'acquisition des compétences infirmières à travers les situations rencontrées et les activités réalisées »¹

Il modifie également l'annexe VI du référentiel de formation qui correspond au port folio.

Ce port folio est à utiliser dès septembre 2015 pour les étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} années, les étudiants de 3^{ème} année gardent le portfolio précédant avec les modalités d'évaluation précédentes.

1. Simplification de la feuille « objectifs de stage » (p 8)

Les objectifs de stage sont à réajuster pendant le stage, en fonction du bilan fait entre l'étudiant et le tuteur au cours du stage et plus particulièrement :

- En début de stage
- Avant la fin de la première semaine de stage
- Après le bilan intermédiaire

2. Simplification de la feuille : « analyse de situations ou activités rencontrées » par l'étudiant (p.9)

L'objectif de l'écriture de ces analyses de situations et activités rencontrées est de développer une posture réflexive et expliciter les éléments de compétences développés. Ces analyses permettent d'intégrer progressivement les connaissances professionnelles. Les étudiants ont la possibilité de solliciter les professionnels pour faire ces analyses.

Elles sont écrites au cours du stage, puis exploitées par le formateur référent du suivi pédagogique à l'IFSI (ou en stage)

Elles sont au nombre de 2 : 1/période de stage

¹ Texte figurant dans le fiche de présentation qui accompagnait le projet d'arrêté lors de son examen au HCPP le 9 juillet 2014

3. Introduction d'une feuille « bilan intermédiaire » (p 10)

Cette feuille est à remplir par le tuteur au cours du stage lors d'un entretien. Ce bilan comporte des éléments de synthèse sur l'acquisition des éléments des différentes compétences, visés dans le livret d'accueil du terrain de stage.

Elle permet également de faire un bilan du comportement de l'étudiant.

Elle précise les axes d'amélioration sur lesquels l'étudiant va s'appuyer pour réajuster ses objectifs de stage, et progresser sur les semaines de stage restantes.

Le bilan intermédiaire permet :

- d'une part, à l'étudiant de progresser durant son stage en prenant en compte des éléments objectifs
- d'autre part, au tuteur de se baser sur cette évaluation pour réaliser le bilan final

Il est réalisé

- Pour le stage du semestre 1 de 5 semaines durant la semaine du 9 novembre 2015
- Pour le stage du semestre 2 : en fin de 1^{ère} période soit la semaine du 28 mars 2016
- Pour le stage du semestre 3 : en fin de la 1^{ère} période soit la semaine du 26 octobre 2015
- Pour le stage du semestre 4 : la semaine du 4 avril 2016

4. Simplification des fiches d'évaluation des compétences par stage (p.11)

Prise en compte du bilan intermédiaire pour construire le bilan final avec introduction de commentaires pour chaque compétence.

La feuille d'évaluation finale est à remplir en fin de stage : S1 (5 semaines), S 2, 3, 4

- Pour le stage du semestre 1 : la semaine du 23 novembre 2015
- Pour le stage du semestre 2 : la semaine du 27 juin 2016
- Pour le stage du semestre 3 : la semaine du 25 janvier 2016

- Pour le stage du semestre 4 : la semaine du 27 juin 2016

Introduction d'une feuille **synthèse des acquisitions des compétences** (p.14)

Cette feuille est à remplir par l'étudiant après le bilan réalisé avec le tuteur lors d'un entretien.

Dans cette fiche, il n'existe que 3 colonnes alors que la fiche d'acquisition des compétences, au niveau du bilan final, en comporte 4.

L'étudiant doit considérer que si un critère de la compétence **reste à améliorer** (bilan final), **il n'est pas acquis** (dans la synthèse). Ainsi lors du stage suivant, ce critère deviendra un **objectif à atteindre dès lors qu'il peut l'être sur le terrain de stage.**

5. **Suppression de la liste d'actes et technique de soins**

Introduction d'une fiche basée sur le référentiel d'activités. L'étudiant doit y inscrire les **actes et techniques de soins qu'il a réalisés au cours de ce stage.**

La validation des actes et techniques de soins **n'est plus obligatoire** pour obtenir le Diplôme d'Etat, **néanmoins, les actes et techniques de soins sont :**

- **D'une part évalués dans un but formatif, mais sans exhaustivité**
- **D'autre part, il est difficile d'évaluer les compétences sans passer par la réalisation d'activités.**

6. **Guide d'utilisation** (p.19)

Dans ce guide figurent :

- **Référentiel d'activités**
- **Référentiel de compétences**
- **Répartition des unités d'enseignement au cours de la formation**
- **Le rôle des acteurs** (p.23)

Quelques précisions :

- Pour évaluer les compétences, au niveau du bilan intermédiaire on retrouve : NM, A, AA, NA : comment comprendre cette « notation » ?
 - **Non mobilisé (NM) = non vu = non pratiqué :**

Ce critère n'est pas défini comme mobilisable dans le terrain de stage par l'étudiant en fonction de son niveau d'apprentissage ou en fonction de l'offre du stage (inscrit dans le livret d'accueil du lieu de stage).

Ou ce critère n'a pas encore été mobilisé par l'étudiant lors du bilan intermédiaire et pourra l'être dans la suite du stage, car il est « prescrit » par le terrain

➤ Acquis (A)

La notion d'acquisition est en lien avec le niveau d'études de l'étudiant sachant qu'il ne peut s'agir, au maximum, que d'une acquisition au stade de novice. La mise en œuvre se fait en autonomie, conforme au regard des bonnes pratiques et explicitée au regard de la situation en stage ou présentée sur le port folio.

Un critère acquis dans un type de stage peut ne plus l'être dans un autre stage, puisque la compétence est fonction des situations. ++

➤ A améliorer (AA)

L'étudiant est en cours d'acquisition mais il lui reste quelques progrès à faire pour répondre aux indicateurs qui attestent que le critère est atteint, même s'il a progressé entre le bilan intermédiaire et le bilan final. La mise en œuvre est conforme et explicitée, mais l'étudiant doit encore être guidé.

➤ Non acquis (NA)

Alors qu'il s'agit d'une attente du terrain de stage, en lien avec le niveau d'apprentissage de l'étudiant, certains critères ne sont pas atteints ou leur mise en œuvre n'est pas conforme et / ou non explicité. Entre le bilan intermédiaire et le bilan final, l'étudiant n'a pas progressé, il n'a pas réajusté.

Le livret d'accueil et d'encadrement présente les situations prévalentes qui seront confiées à l'étudiant et qui vont lui permettre de développer certains critères en lien avec les compétences. Il représente un outil de référence pour l'évaluation. Il garantit une équité entre chaque étudiant et une évaluation objectivée.

II MODIFICATIONS DE L'ARRETE

1. Evaluation de la progression

- a. L'évaluation de la progression dans l'acquisition des compétences au cours du stage est réalisée par le tuteur lors d'entretiens avec l'étudiant avec

- Bilan lors de l'accueil en stage pour évaluer le niveau d'apprentissage de l'étudiant
- Négociation des objectifs de stage
- Recueil des observations des professionnels de proximité (utilisation d'un outil de recueil)
- Référence au livret d'accueil et d'encadrement
- Bilan intermédiaire
- Aide à l'autoévaluation de l'étudiant

b. L'évaluation de la progression dans l'acquisition des compétences tout au long de la formation est réalisée par le formateur référent du suivi pédagogique, lors d'un entretien individuel avec l'étudiant lors du suivi pédagogique. Il réalise cette évaluation à partir de :

- La feuille d'évaluation des compétences remplie par le tuteur (dossier scolaire) ainsi que le bilan de stage

L'analyse du port folio et notamment des analyses de situation rencontrées en stage.

- Le niveau de formation de l'étudiant

Il propose la validation ou la non validation du stage à la CAC.

En cas de difficultés d'apprentissage en stage, un entretien entre l'étudiant, le tuteur et le formateur référent du stage est réalisé. Le formateur, référent de stage est en liaison régulière avec le tuteur de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser. Les problèmes ne peuvent pas apparaître seulement à la fin du stage. Ils sont abordés pendant le stage.

2. Importance des entretiens avec l'étudiant

Toute évaluation doit être faite avec l'étudiant

